

L'INPI a détecté une pièce justificative  
et a procédé à son retrait dans le document.

# 24 CAPITAL

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LA VALEUR DES APPORTS

## 24 CAPITAL

SAS au capital de 1 000€  
49 Rue du Président Edouard Herriot  
69002 LYON

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LA VALEUR DES APPORTS

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision des associés de la société 24 CAPITAL en date du 11 février 2026, concernant l'apport en nature devant être effectué par Monsieur Sacha Boyer et Monsieur Sébastien SALETES, nous avons établi le présent rapport sur la valeur de l'apport prévu à l'article L 223-9 du code de commerce.

L'apport envisagé est décrit dans le projet de contrat d'apport qui nous a été communiqué le 13 mars 2026. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des parts sociales à émettre par la société bénéficiaire des apports.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Notre rapport est établi selon le plan suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports.
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports.
3. Conclusion.

## 1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

### 1.1. CONTEXTE GENERAL ET OBJECTIFS DE L'OPERATION

L'opération envisagée consiste en l'apport de 1 850 actions par Monsieur Sacha BOYER et 1734 actions par Monsieur Sébastien SALETES de la société LAJURISTECH à la société 24 CAPITAL.

### 1.2. PRESENTATION DES SOCIETES ET DES PARTIES EN PRESENCE

#### 1.2.1. *Personne physique apporteuse : Sacha BOYER / Sébastien SALETES*

Monsieur Sacha BOYER, né le 25 novembre 1989 à ANNONAY (07), de nationalité française, demeurant 34 Chemin des Hautes-Bruyères, 69130 ECULLY.

Monsieur Sébastien SALETES, né le 24 janvier 1988 à NARBONNE (11), de nationalité française, demeurant 9 Rue de Turbigio, 11100 NARBONNE.

#### 1.2.2. *Société bénéficiaire : SAS 24 CAPITAL*

La société 24 CAPITAL est une société par actions simplifiée au capital de 1 000€ qui a pour siège social 49 Rue du Président Edouard Herriot, 69002 LYON. La société est représentée par Monsieur Sacha BOYER et a pour objet :

- La prise de toutes participations directes ou indirectes dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, françaises ou étrangères, créées ou à créer, quelle que soit la nature juridique ou l'objet de ces entreprises, par tout moyen, et notamment par voie de création, d'apport, de souscription, d'échange ou d'achat d'actions, de valeurs mobilières ou de parts sociales, de fusion, de société en participation ou de groupement, ou autrement ;
- La gestion de ses participations ;
- Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

#### 1.2.3. *Société apportée : SAS LAJURISTECH*

La société LAJURISTECH est une société par actions simplifiée au capital de 38 634€ qui a pour siège social 49 Rue du Président Edouard Herriot, 69002 LYON. La société est représentée par Monsieur Sacha BOYER et a pour objet :

- La création et l'exploitation de tous sites et plateformes internet dédiés à l'information et à la documentation juridique ;
- Toutes activités de travail collaboratif dématérialisé facilitant l'accès au droit ;
- Toutes activités de conseil et d'assistance aux utilisateurs des sites et plateformes internet ci-dessus ;

Toutes opérations industrielles et commerciales s'y rapportant :

- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;
- La participation, directe ou indirecte, de la société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

### **1.3. DESCRIPTION DE L'OPERATION**

Les modalités de réalisation de l'apport sont exposées, de façon détaillée, dans le projet de contrat d'apport.

Elles peuvent se résumer comme suit :

#### **1.3.1. Evaluation des droits apportés.**

Les droits sociaux apportés ont été évalués à la somme globale de 145 225€, pour les actions apportées par Monsieur Sacha BOYER et à 136 119€ pour les actions apportées par Monsieur Sébastien SALETES.

#### **1.3.2. Propriété**

Messieurs Sacha BOYER et Sébastien SALETES déclarent détenir la pleine propriété des actions apportées.

#### **1.3.3. Aspects fiscaux**

La fiscalité de l'apport est définie de la façon suivante dans le projet de traité d'apport :

« L'apport envisagé est placé sous le régime fiscal du report d'imposition prévu par l'article 210 B du Code Général des Impôts. »

### *1.3.4. Condition suspensive*

L'apport ne deviendra définitif qu'à compter de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire.

### *1.3.5. Rémunération de l'apport*

Le présent apport d'une valeur globale de 281 344€, sera rémunéré par la remise de 281 344 actions nouvelles de 1€ de nominal, intégralement libérées au profit des apporteurs de la façon suivante :

- 145 225 actions nouvelles au profit de Monsieur Sacha BOYER
- 136 119 actions nouvelles au profit de Monsieur Sébastien SALETES

## 1.4. PRESENTATION DE L'APPORT

### *1.4.1. Description de l'apport*

Les actions apportées ont été évaluées à la somme globale de 145 225€, pour les actions apportées par Monsieur Sacha BOYER et à 136 119€ pour les actions apportées par Monsieur Sébastien SALETES. Cela correspond à 3 584 actions sur un total de 38 634. La valeur globale de la société ressort ainsi à 3 032 769€.

## 2. APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

### *2.1. DILIGENCES MISES EN ŒUVRE PAR LE COMMISSAIRE AUX APPORTS*

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Notre mission a pour objet d'éclairer les associés de la société 24 CAPITAL sur la valeur des apports devant être effectués par Messieurs Sacha BOYER et Sébastien SALETES.

Nous avons notamment :

- Echangé avec les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu du contrat d'apport ;
- Consulté les documents juridiques et financiers mis à notre disposition concernant la vie sociale ;
- Examiné l'évaluation mise en œuvre par les parties.

## 2.2. APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

### 2.2.1. Valorisation de l'apport

Le choix des parties de retenir la valorisation décrite ci-dessus n'appelle pas de notre part de commentaire particulier.

## 3. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur de l'apport retenue s'élevant globalement à 281 344€ n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant du capital de la société bénéficiaire de l'apport en nature.

Caluire et Cuire, le 16 mars 2026

Le Commissaire aux comptes

NUMANS AUDIT  
Rémy LARÈPE

